



REGLEMENT INTERIEUR POUR LA SOIREE JEUNES

Soirée spéciale « collégiens et lycéens » de Châteaudun

Le samedi 7 juin 2025 de 20h à minuit

Le règlement a pour objet de préciser les conditions et modalités de la soirée. Il définit également les rapports entre les usagers et l'organisateur. Il établit les règles dont l'application fera de la soirée, un lieu de convivialité dans un climat de confiance et de coopération indispensable au bon déroulement et au bien **Vivre Ensemble**.

1. L'accueil :

La commune de Châteaudun met à disposition des Jeunes la salle Léo Lagrange.

La soirée a pour objectif :

- Permettre aux jeunes de Châteaudun de se rencontrer en dehors du cadre familial et scolaire
- Récolter des fonds pour l'OURS 28 (association de RUGBY)
- Etablir des relations conviviales sans aucune discrimination

Elle est ouverte aux adolescents scolarisés aux collèges et lycées de Châteaudun.

La présentation d'un justificatif de scolarisation à Châteaudun est obligatoire (présentation de PRONOTE sur leur portable, cartes, carnet de liaison...) sans cela l'usager ne peut entrer.

2. L'encadrement des jeunes :

Il sera assuré par le Responsable du Service Enfance, le Responsable du Service Jeunesse, le Référent CMJ ainsi que des animateurs du Service Enfance. Entre 10 et 15 membres de l'OURS 28 seront également présents.

L'équipe d'encadrement aura en sa possession les numéros d'urgence, police municipale, pompier, gendarmerie...

3. Assurance et responsabilité civile :

Le service décline toutes responsabilités en cas de pertes ou de vol d'un bien de l'un des usagers. Les usagers sont donc responsables de leurs biens personnels. De plus toutes dégradations de biens extérieurs ou intérieurs pendant toute la durée de l'évènement, sont à la charge des usagers.

En cas d'accident, les responsables et animateurs s'engagent à mettre en place, dans les plus brefs délais, la chaîne des secours appropriée à la situation (médecin, pompier, SAMU) et à le signaler, sans délai à la famille et à la Mairie.

4. **Vie Collective et Comportement :**

Comme en tout lieu de vie de groupe, il est évident que le respect est une règle importante permettant de faciliter le bon déroulement de la soirée.

-Chacune et chacun a sa place au sein de la soirée. Il est important que chacun soit attentif aux autres.

-Les jeunes et les animateurs sont responsables de la salle et du matériel mis à leur disposition et devront **rendre** les locaux dans un parfait **état de propreté**.

-Tous les soucis ou **dommages** doivent être signalés à l'animateur présent (en fonction de la nature et de la raison du dommage, une **réparation peut être demandée à la famille des jeunes impliqués**).

-Une tenue décente est exigée et une **attitude correcte respectueuse** est de rigueur.

-Un respect mutuel doit être établi, entre les adultes et entre les jeunes. Chacun s'interdit tout comportements, gestes ou paroles qui traduiraient indifférence, mépris et porteraient atteinte au respect de l'autre. **Tout manque de respect envers un jeune ou l'équipe d'animation pourra entraîner l'exclusion définitive du jeune.**

-La consommation d'alcool et de produits stupéfiants est strictement interdite dans la salle. Il est interdit de fumer dans les locaux. Tout manquement entraînera une **exclusion immédiate**.

-A l'entrée les jeunes devront présenter leur sac ou effets personnels pour s'assurer qu'aucun bien contraire au règlement se retrouve au sein de la salle. **Le jeune ne doit pas détenir d'objets dangereux** (couteau, cutter, etc.) dans la salle ou ses abords immédiats.

-Il est interdit d'emmener de la nourriture :

Des denrées alimentaires et des boissons seront vendus de 1 euro à 4 euros (les cartes de crédit ne sont pas acceptées, seulement la monnaie).

-Aucun parent n'est autorisé à rentrer pendant toute la durée de la soirée. Sauf cas impératifs. C'est une soirée jeune pour les jeunes, seuls les responsables définis au préalable sont acceptés durant l'évènement pour assurer la sécurité de vos enfants.

-Toute sortie du lieu, sera définitive. Au vu du type d'usagers mineurs, le ou la jeune devra donc attendre accompagner d'un adulte responsable participant à l'évènement, devant le présent lieu, que l'un de ces tuteurs légaux le/la récupère.

L'entrée dans le présent lieu confirme que vous avez lu le règlement, que vous y adhérez et êtes donc responsable en cas de non-respect de celui-ci.